

2009 + copie compte 24.12.189

Département de la
Charente-Maritime

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Ville de ROYAN

du Conseil Municipal

OBJET :

Réunion du Jeudi 10 Décembre 1959

Conciergerie du Collège

Revalorisation de
traitement

50182

L'an mil neuf cent cinquante neuf, le dix Décembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de Royan, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. Hubert MEYER, Maire, d'après convocations faites le 5 Décembre 1959.

Etaient présents : MM. Meyer, Matras, Lanoue, Rochedereux, Brenusseau, Mouchot Pouget, Lanussé, Guillaud, Biscaye, Mongrand, Lamouche, Flahaut, Lassé, Pontanille Berland, Reix, Melle Fouché, MM. Narteau, Gachet, Menant, Bujard, Galland, Bétous

Représenté : M. Bouchet par M. Bujard

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été, conformément à l'article 51 de la loi du 5 Avril 1884, procédé immédiatement à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

M. Bujard ayant obtenu l'unanimité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Le Conseil Municipal

Considérant que M. JUILLET, conciergerie du Collège perçoit un traitement inférieur à celui de ses collègues

Vu l'avis de la Commission des Finances
décide

que le traitement de M. Juillet Lionel, conciergerie contractuel du Collège sera porté à 30.000 frs par mois à compter du 1er Octobre 1959

Adopté à l'unanimité.

Fait et délibéré à Royan, les jour, mois et an susdits
Ont signé au registre MM. les membres présents

APPROUVE
ROCHEFORT S/MER le 22 Déc. 1959
Le Sous Préfet : J. VOCHEL

POUR EXTRAIT CONFORME
Pr le Maire
L'Adjoint Délégué,

POUR COPIE CONFORME
Royan, le 23 Décembre 1959
Pour le Maire
Adjoint Délégué,

